

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-057

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGRÉE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Éric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Éric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Éric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

Versement d'une subvention Amicale du Personnel Communal de Chinon

Chaque année, la Ville de Chinon verse une subvention à l'Amicale du Personnel Communal de Chinon qui sert à payer la cotisation du CNAS, les chèques-déjeuners, l'arbre de Noël et autres actions organisées par l'association pour le compte de la Ville de Chinon.

En année normale hors contexte sanitaire, l'amicale du personnel s'investit également dans plusieurs événements lui permettant ainsi d'avoir une trésorerie.

L'amicale du personnel n'ayant pas pu générer une trésorerie habituelle en l'absence de manifestations sur l'année 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire, elle sollicite la Ville de Chinon pour disposer d'une subvention plus importante cette année à titre exceptionnel.

Cette subvention qui était de 6 000€ en 2020 est passée à 10 000 € en 2021 et à 8 600 € en 2022.

Pour l'année 2023, l'Amicale du personnel de la ville de Chinon sollicite une subvention de 9 328,44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle d'un montant de 9 500 € à l'Amicale du personnel de la ville de Chinon au titre de l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 24 mai 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage